

Conseil d'Agglomération de Fougères Agglomération
Compte-rendu du lundi 18 janvier 2021 – 20 h 00

Étaient présents physiquement : Patrick MANCEAU – *Président*

Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Anne PERRIN – Louis FEUVRIER – Marie-Laure NOËL – Alain FORÊT – Alice LEBRET – Louis PAUTREL – Jean-Claude RAULT – Bernard DELAUNAY – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Roland BOUVET – Jean-Claude BRARD – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Franck ESNAULT – Monique GALODE – Hervé GUILLARD – Jean-Pierre HARDY – Stéphane IDLAS – Marylène LE BERRIGAUD – Jean-Claude NOEL – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Pierre THOMAS – François VEZIE – *Conseillers*

Étaient présents en visioconférence :

Éric BESSON – Jean-Christian BOURCIER – Maria CARRE – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Virginie D'ORSANNE – Christian GALLE – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER LE BAIL – Christophe HARDY – Karine HUART – David LÉBOUVIER – Diana LEFEUVRE – Mathieu MILESI – Monique POMMEREUL – Patricia RAULT – *Conseillers*
Roger BUFFET est représenté par son suppléant Stéphane CHARBONNEL
Laurence CHEREL est représentée par son suppléant Gilbert BOUFFORT
Olivier POSTE est représenté par sa suppléante Christèle CHALOPIN
Cécile PARLOT a donné pouvoir à Jean-Claude NOEL

Étaient excusés :

Isabelle BIARD – Elsa LAFAYE – Laurent LEGENDRE

Étaient absents :

Nicolas BRICHET – Patricia DESANNAUX – Vanessa GAUTIER – Antoine MADEC

Secrétaire de séance :

Mathieu MILESI est désigné secrétaire de séance

L'ordre du jour est le suivant :

2021.001 – Urbanistes – Approbation du programme et lancement de la procédure de concours

2021.002 – Urbanistes – AMO – Tranche conditionnelle et avenant au marché

2021.003 – Composition du Conseil de Développement

2021.004 – Bâtiment rue de la Moussais – le FIL – Ajustement de la tarification

2021.005 – Le FIL – Bâtiment rue de la Moussais – Conclusion d'un bail de location avec l'entreprise CLA Transports

2021.006 – Le FIL – Bâtiment rue de la Moussais – Conclusion d'un bail de location avec l'entreprise Baptiste Moisan

2021.007 – ORCHESTR'AM - SEM du Pays de Fougères – Rapport d'activités 2019

2021.008 – Mission Locale – Rapport d'activités 2019

2021.009 – Médiathèque de Mellé – Acquisition de mobilier – Demande de subvention DRAC

2021.010 – Transport à la demande- Modification dans le cadre de la campagne de vaccination contre la COVID-19

2021.001 – ÉQUIPEMENTS CULTURELS – URBANISTES – APPROBATION DU PROGRAMME ET LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CONCOURS

M. RAULT présente le rapport suivant :

Le groupement CERUR / Acoustique et environnement / AERIUS / Forces et appuis a achevé la tranche ferme du marché d'étude concernant la programmation de l'opération de réhabilitation / extension du site des Urbanistes.

Les données du programme ont été présentées au Bureau communautaire lors de sa réunion du 4 janvier 2021.

Pour rappel, les grands enjeux du projet sont les suivants :

- Garantir le confort des usagers et des personnels de ce pôle culturel majeur
- Préserver le patrimoine bâti du couvent en réalisant des interventions de confortement technique (isolation, fluides) et réglementaire (accessibilité, SSI)
- Valoriser le patrimoine architectural et son intégration urbaine
- Répondre aux pluralités d'usages et d'utilisateurs tout en cherchant à optimiser l'usage des surfaces par des mutualisations
- Améliorer le confort thermique et hygrométrique en travaillant sur l'enveloppe, les équipements de chauffage et de ventilation
- Adapter l'acoustique aux exigences des pratiques, musicales notamment.

Les surfaces concernant les trois services communautaires (Conservatoire, Ecole d'arts plastiques et Galerie d'Art Albert Bourgeois) se répartissent comme suit :

- Travaux de construction neuve (extension) : 768 m² SU (surface utile)
- Travaux de réhabilitation (existant) : 1 566 m² SU

Au stade du programme, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est la suivante :

	Tranche ferme HT	Option HT (Aile sud du couvent - Ville de Fougères)
Travaux sur existant (amélioration thermique et acoustique)	3 375 900 €	476 900 €
Construction neuve	2 217 600 €	
VRD et aménagements extérieurs	175 000 €	
Montant total HT des travaux	5 768 500 €	476 900 €
Montant total coût d'opération HT (x 1,33) intégrant l'ensemble des honoraires, les aléas et frais divers	7 689 425 €	635 700 €

Conformément aux articles 89-I et III du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, la procédure de concours implique la constitution d'un jury dont la composition est proposée comme suit au titre des membres à voix délibérative :

- Les membres de la Commission d'appel d'offres

Le Président de la Commission d'appel d'offres : M. Louis Pautrel, représentant du Président

Les 5 membres titulaires de la Commission d'appel d'offres (ou leurs suppléants le cas échéant) :

Membres titulaires	Membres suppléants
1 – Jean-Pierre Oger	1 – Laurence Cherel
2 – Jean-Claude Rault	2 – Noël Demazel
3 – Roland Bouvet	3 – David Lebouvier
4 – Daniel Balluais	4 – Pierre Thomas
5 – Bernard Delaunay	5 – Jean-Claude Brard

- Les personnalités compétentes
 - Patrick Manceau, Président de Fougères Agglomération
 - Louis Feuvrier, Maire de Fougères
 - Evelyne Gaultier-Le Bail, Adjointe au Maire de Fougères déléguée à la culture
- Les personnalités qualifiées : 5 architectes DPLG

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'avis favorable de la commission « Équipements et politique culturels » en date du 06/01/2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 04/01/2021 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le programme fonctionnel et technique établi par le groupement de programmation ayant pour mandataire le cabinet CERUR pour l'opération de réhabilitation/extension du site des Urbanistes.**
- **D'AUTORISER le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure du concours sur esquisse.**
- **D'AUTORISER le Président à déterminer le montant de la prime versée aux candidats admis à concourir et ayant remis des prestations répondant au programme.**
- **D'APPROUVER la proposition de composition du jury de concours.**
- **D'AUTORISER le Président à arrêter la liste nominative des membres du jury de concours.**
- **D'APPROUVER la détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle de travaux à 5 768 500 € HT pour la tranche ferme et 476 900 € HT pour la tranche optionnelle.**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette consultation de maîtrise d'œuvre.**

2021.002 – ÉQUIPEMENTS CULTURELS – URBANISTES – AMO – TRANCHE CONDITIONNELLE ET AVENANT AU MARCHÉ
M. RAULT présente le rapport suivant :

Par décision du 11 mars 2019, le Bureau communautaire approuvait la signature du marché de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le groupement CERUR (mandataire) / Acoustique et environnement / AERIUS / Forces et appuis concernant l'opération de réhabilitation / extension du site des Urbanistes pour un montant de 41 800 € HT (tranche ferme + tranche conditionnelle sur décision expresse de Fougères Agglomération).

La tranche conditionnelle concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure du concours.

Le groupement titulaire du marché avait établi son offre de prix concernant la tranche conditionnelle sur la base de trois équipes de maîtrise d'œuvre admises à concourir (remise de prestations répondant au programme de niveau esquisse).

Compte tenu de l'importance du projet, notamment en termes d'intégration de l'extension à proximité immédiate du bâti existant, et afin de garantir un véritable choix parmi différentes réponses architecturales, il est proposé de porter le nombre de candidats admis à concourir à cinq.

Il a donc été demandé au groupement titulaire du marché d'établir un devis intégrant cette donnée. Le cabinet CERUR, mandataire du groupement, propose un montant de 3 512,50 € HT par projet supplémentaire.

Avec deux projets supplémentaires, le coût de l'avenant à passer avec le groupement titulaire du marché serait donc de 7 025 € HT.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à la majorité :

- **DE CONFIRMER la réalisation de la tranche conditionnelle d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre.**
- **D'APPROUVER la signature d'un avenant au marché CERUR (mandataire) / Acoustique et environnement / AERIUS / Forces et appuis pour un montant de 7 025 € HT portant ainsi le montant total du marché à 48 825 € HT**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'ordre de service de réalisation de la tranche conditionnelle et cet avenant n°1 au marché.**

Abstention : André PHILIPOT

2021.003 – CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT - COMPOSITION

Mme LEBRET présente le rapport suivant :

Vu l'article L5211-10 du CGCT, en application de l'article 88 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015) et de l'article 57 de la loi Égalité et Citoyenneté (loi n°2017-86 du 27 janvier 2017) constituant le cadre juridique de référence pour les Conseils de développement ;

Vu la délibération n°2020.150 du Conseil d'Agglomération en date du 19 octobre 2020 établissant le cadre juridique du renouvellement du conseil de développement de Fougères Agglomération.

Le Conseil de Développement a compétence pour aborder toutes les questions relatives au projet d'Agglomération, sur les politiques de développement durable, et sur tous les sujets pour lesquels Fougères Agglomération juge utile de recueillir son avis.

Il aide les élus dans leurs prises de décision en leur apportant des avis sur des thèmes dont le conseil est saisi par le Président de Fougères Agglomération.

Les avis émis par le Conseil de Développement sont portés à la connaissance des élus.

Le règlement intérieur du 3 juillet 2018 indique que le Conseil de Développement est représenté par un ou une Rapporteur(e) Général(e). La délibération n° 2020.150 du Conseil d'Agglomération porte sa composition à 21 membres représentatifs du territoire et des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs scientifiques et environnementaux. Chaque membre a répondu à l'appel à candidature porté sur le territoire communautaire par voie de presse locale et sur le site internet de Fougères Agglomération.

Il est proposé que le Conseil de Développement soit composé des membres suivants :

Titre	Nom	Prénom	Commune	Profession
Madame	BARBELETTE	Martine	Lécousse	Salariée asso solidaire
Madame	BONNANT	Laëtitia	Javené	Infirmière psychiatrique
Madame	BOUVIER	Jeanne	Lécousse	Technicienne Eugène Marquis
Monsieur	BRUNEAU	Thomas	Lécousse	Métrologue Panpharma
Madame	CARRE	Céline	Lécousse	Responsable développement asso
Monsieur	CROCQ	Jean-Claude	Fougères	Retraité chef entreprise
Monsieur	ERMENIER	Jean-Daniel	Le Ferré	Retraité adjoint technique SMICTOM

Monsieur	FALL	Guy	Fougères	Intérimaire
Monsieur	GOUGET	Nicolas	Lécousse	Ingénieur bois + assos
Madame	GUITARD	Aurore	Fougères	Commerciale itinérante
Madame	HAMARD	Bénédicte	Fougères	Chargée mission développement apprentissage CFA
Monsieur	HEBERT	Arnaud	Romagné	Chef projet informatique CNED
Monsieur	HELLEUX	Jean-François	Landéan	Bénévole action sociale
Monsieur	HELLEUX	Jean-François	Parigné	Retraité chef entreprise bâtiment et industrie
Monsieur	JAMET	Alex	Beaucé	Responsable mission cabinet expert-comptable Fougères
Madame	LUCAS	Sophie	Rives du Couesnon	Enseignante
Madame	MAURICE	Cyrielle	Fougères	Rédactrice WEB
Madame	RAVON	Anne-lyse	Fougères	Ingénieur chercheur
Madame	RAYMOND	Delphine	Fougères	Gérante jardinerie Fougères
Madame	RENAULT	Lucile	St Ouen des Alleux	Salariée restauration collective + bénévole médiathèque
Monsieur	TIMMONIER	Gilbert	Fougères	Cadre PME locale

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 4 janvier 2021 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la nouvelle composition du Conseil de développement de Fougères Agglomération.**

2021.004 – ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – BÂTIMENT RUE DE LA MOUSSAIS – LE FIL – AJUSTEMENT DE LA TARIFICATION

M. Michel BALLUAIS présente le rapport suivant :

Par délibération n°2020.198 du 16 novembre 2020, Fougères Agglomération a fixé l'ensemble des tarifs relatifs aux locations des espaces et aux services du Fil, rue de la Moussais à Fougères.

Pour rappel, ces espaces et services correspondent à la location de postes (incubateur et espace de coworking), de bureaux fermés, ou encore de salles de réunion.

Les ajustements suivants sont apportés à la délibération du 16 novembre 2020 :

- A la tarification hors taxe des bureaux fermés, s'applique également un montant de charges de 40 € HT / m² / an correspondant à la consommation des fluides, de l'entretien et du chauffage ainsi que de l'utilisation internet (via le wifi).
- Auprès de tout utilisateur des copieurs / imprimantes, le montant des coûts-copie sera facturé.
- Pour les espaces de coworking : un tarif réduit de 50 % est appliqué pour les demandeurs d'emplois et étudiants, sur justificatifs.
- Pour les espaces de coworking : première journée de gratuité sur la période du 1^{er} février 2021 au 28 février 2021. En effet, avec l'objectif de communiquer et de renforcer l'attractivité du Fil, il est proposé une journée « découverte » donnant un accès individuel gratuit aux seuls espaces de travail partagés.

Vu la délibération n°2020.198 du 16 novembre 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER les ajustements à grille tarifaire tels que présentés dans la note**

- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents afférents.**

2021.005 – ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – LE FIL – BÂTIMENT RUE DE LA MOUSSAIS – CONCLUSION D'UN BAIL DE LOCATION AVEC L'ENTREPRISE CLA TRANSPORTS

M. Michel BALLUAIS présente le rapport suivant :

Monsieur Cédric Levannier est gérant de la société CLA TRANSPORTS dont le siège est à St Grégoire (35760). La société créée en juillet 2018 est spécialisée dans le transport routier de marchandise. Habitant le secteur de Fougères, dans le cadre de son développement il sollicite Fougères Agglomération pour disposer d'un bureau fermé dans les locaux du Fil au 1 rue de la Moussais, pour une durée de 12 mois, renouvelable sur décision des parties, à compter de février 2021.

Aujourd'hui l'entreprise fait circuler deux camions (France entière). La demande est forte et la société prévoit des embauches très rapidement. Le bureau de Fougères permet le rapprochement de l'entreprise, dans un cadre adapté au développement d'une entreprise en croissance.

Il est proposé l'établissement d'un bail dérogatoire d'une année, renouvelable sur décision des parties, aux conditions suivantes :

- Démarrage du bail : 1^{er} février 2021
- Surface louée : 11,47 m²
- Montant du loyer (tarification du Fil) : 1 200,00 € annuel (100,00 € mensuel) hors taxes et hors charges (40,00 € HT / m² / an)

Le locataire devra respecter le règlement intérieur du Fil.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ÉTABLIR un bail de location avec l'entreprise CLA TRANSPORTS dans les conditions définies ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents afférents.**

2021.006 – ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – LE FIL – BÂTIMENT RUE DE LA MOUSSAIS – CONCLUSION D'UN BAIL DE LOCATION AVEC L'ENTREPRISE BAPTISTE MOISAN

M. Michel BALLUAIS présente le rapport suivant :

Monsieur Baptiste Moisan, entrepreneur individuel à Fougères, est spécialisé dans le conseil aux entreprises en webmarketing. Il sollicite Fougères Agglomération pour disposer d'un bureau fermé dans les locaux du Fil au 1 rue de la Moussais, pour une durée de 12 mois à compter de janvier 2021.

À court terme l'entrepreneur vise à poursuivre sa croissance, et à moyen terme à créer une agence de conseil. Il recherche, d'une part, un environnement de travail confortable, convivial et, d'autre part, de profiter des formations et événements qui se dérouleront au Fil.

Il est proposé l'établissement d'un bail dérogatoire d'une année aux conditions suivantes :

- Démarrage du bail : 11 janvier 2021
- Surface louée : 11,54 m²
- Montant du loyer (tarification du Fil) : 1 200,00 € annuel (100,00 € mensuel) hors taxes et hors charges (40,00 € HT / m² / an)

Le locataire devra respecter le règlement intérieur du Fil.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ÉTABLIR un bail de location avec l'entreprise BAPTISTE MOISAN dans les conditions définies ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents afférents.**

2021.007 – ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – ORCHESTR'AM - SEM DU PAYS DE FOUGERES – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

M. Michel BALLUAIS présente le rapport suivant :

Après présentation en séance,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE de cette présentation.**

2021.008 – ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – MISSION LOCALE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Mme COLLET présente le rapport suivant :

Après présentation en séance,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE de cette présentation.**

2021.009 – ÉQUIPEMENTS CULTURELS – MÉDIATHÈQUE DE MELLÉ – ACQUISITION DE MOBILIER – DEMANDE DE SUBVENTION DRAC

M. RAULT présente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'ouverture prochaine de la médiathèque de Mellé, il y a lieu de procéder aux acquisitions de mobilier.

Après consultation, il est proposé de retenir l'entreprise BCI pour un montant de 21 885,94 € HT, soit 26 263,13 € TTC

La DRAC peut apporter son concours financier pour ce type d'achat. Le taux d'intervention maximum est de 35 % du montant HT.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la demande de subvention à formuler auprès de la DRAC Bretagne.**
- **DE SOLLICITER le taux maximum d'intervention établi à 35 % pour un achat de 21 885,94 € HT.**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.**

2021.010 – MOBILITÉ – TRANSPORT À LA DEMANDE – MODIFICATION DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID 19

M. RAULT présente le rapport suivant :

Une campagne de vaccination contre la COVID19 est mise en place depuis fin décembre 2020. Cette campagne est élargie aux personnes de plus de 75 ans vivant seules à compter du 18 janvier 2021. Un centre de vaccination est notamment installé à la Forairie à Fougères.

Depuis 2019, Fougères Agglomération a mis en place un service de transport à la demande visant à déployer des solutions de mobilités sur l'ensemble du territoire et pour les publics les plus éloignés de la mobilité.

Afin de faciliter l'accès à la vaccination des personnes de plus de 75 ans vivants seules sur le territoire, il est proposé d'adapter le service de transport à la demande à compter du mardi 19 janvier 2021. Ainsi, les déplacements (départ et arrivée) pris en charge au titre du transport à la demande sont circonscrits dans le secteur de résidence de l'utilisateur sauf pour les personnes de plus de 75 ans se rendant à un centre de vaccination contre la COVID 19 du territoire. Les usagers devront présenter un titre de transport selon l'article 4 du règlement.

Les conventions avec les entreprises partenaires seront modifiées afin d'intégrer cette modification.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la modification de l'article 3 B du règlement de service de transport à la demande comme suit :**
 - **Les déplacements (départ et arrivée) devront être circonscrits dans le secteur de résidence de l'utilisateur sauf pour les personnes de plus de 75 ans souhaitant se rendre à un centre de vaccination contre la COVID 19 situé sur le territoire.**
- **D'AUTORISER le Président et le Vice-Président délégué par délégation à établir les conventions avec les entreprises partenaires ;**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président à signer et publier ces documents.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance.